

Règlement du jeu concours « Le coffre de Noël » organisé à L'Antichambre Blondel du 1er au 24 décembre 2023

L'Antichambre, marque commerciale de la société WE DID IT, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé au 34 rue des Pommerets - 92310 Sèvres, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 808 354 625, organise du 1er au 24 décembre 2023 inclus dans son établissement L'Antichambre Blondel sis 10 rue Blondel - 75003 Paris, un jeu concours dans les conditions décrites ci-après.

Le présent règlement est soumis au droit français. La participation au jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur sur le territoire français. Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, et/ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement par L'Antichambre, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Ce jeu concours est réservé aux personnes résidant en France métropolitaine et est limité à une participation par personne et par réservation.

Déroulement

Le but du jeu concours est de deviner le code à 3 chiffres du cadenas qui ferme le coffre de Noël installé à L'Antichambre Blondel.

Pour participer au jeu concours, il est obligatoire de réserver un escape game qui se jouera entre le 1er et le 24 décembre 2023 à L'Antichambre. Chaque réservation donnera droit à chacun des joueurs de l'équipe qui aura participé à l'escape game à une tentative pour deviner le code du coffre.

Si l'équipe parvient à s'échapper de l'escape game réservé avant la fin du temps imparti, l'un des chiffres du code lui sera révélé, augmentant ainsi ses chances de gagner.

Le joueur qui devine le code du coffre remportera le lot contenu dans le coffre pour l'intégralité de son équipe.

Lots

12 lots sont à gagner lors de ce jeu concours. D'autres lots pourront être ajoutés si le nombre de gagnants est supérieur à 12. La liste des lots est consultable à L'Antichambre Blondel sur demande.

Le coffre de Noël contiendra en permanence l'un des lots figurant sur la liste. L'équipe qui parviendra à deviner le code du coffre remportera le lot contenu dans le coffre.

Le lot remporté sera alors remplacé par un autre lot figurant dans la liste et le code du coffre sera réinitialisé avec un nouveau code.

Les lots remportés seront à récupérer sur place à L'Antichambre Blondel.

Les lots offerts aux gagnants du jeu concours ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leurs contre-valeurs en numéraire (totales ou partielles), ni à leurs échanges ou remplacements contre d'autres lots, de quelque valeur que ce soit, pour quelque raison que ce soit.

L'Antichambre se réserve le droit de remplacer les lots proposés, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture ou d'indisponibilité, même momentanée.

L'Antichambre décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir dans le cadre de la jouissance des lots remportés.

Dans le cas où l'un des gagnants ne pouvaient profiter de son lot pour une raison étrangère à L'Antichambre, la personne concernée serait considérée comme ayant renoncé purement et simplement à son lot. Le lot ne pourra pas être remboursé, ni échangé, ne donnera droit à aucun dédommagement ou indemnité et ne pourra pas être réclamé ultérieurement.

En cas de renonciation expresse de l'un des gagnants à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par L'Antichambre qui pourra en disposer librement sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. De même, si la participation de l'un des gagnants s'avère non conforme au présent règlement, le lot prévu restera la propriété de L'Antichambre qui sera libre de le réattribuer ou non à toute personne de son choix.